



Ségolène Royal
candidate à l'élection présidentielle

Paris, le 12/04/07

Réf : 5092

Monsieur le Président,

Par lettre du 26 mars dernier, vous avez appelé mon attention sur la situation des retraités agricoles.

Comme vous le savez, j'ai placé les questions relatives aux retraites au cœur de mon pacte présidentiel. Ces questions majeures seront traitées dans le cadre d'une vaste négociation qui associera l'ensemble des partenaires sociaux concernés et je ne saurais à ce stade, vous le comprendre, préjuger de ses résultats précis. Il me semble légitime que l'ensemble des régimes de retraite soient abordés à cette occasion, même ceux qui relèvent de spécificités encore fortes : il y a là une exigence de transparence et de démocratie.

Par ailleurs, je souhaite que soient d'emblée abordées les questions prioritaires que sont les petites retraites, dont celle des femmes, et les dimensions liées à la pénibilité au travail. Plus fondamentalement, je souhaite réaffirmer que le principe de la solidarité nationale à l'égard de la profession agricole doit s'appliquer pleinement aux aînés du monde agricole, aux retraités, et aux personnes âgées dépendantes.

Pour revaloriser les plus petites retraites, je me suis engagée par la huitième proposition du pacte présidentiel proposé aux français, à majorer de 5 % dès cette année les pensions dont le montant est inférieur au SMIC net soit 985 euros. Cette revalorisation profitera de manière massive aux retraites agricoles qui, comme vous le soulignez, sont parmi les plus basses avec celle des commerçants et artisans. Le minimum vieillesse sera désormais payé le premier de chaque mois.

Ces mesures s'inscrivent dans la perspective d'un rapprochement entre le minimum garanti de retraite et le SMIC, il s'agit là d'un objectif de législature. La poursuite de cet objectif suppose naturellement une remise à plat de la réforme Fillon dès 2008 et une négociation approfondie et sérieuse avec les partenaires sociaux.

Le régime social agricole a fait l'objet d'une profonde réforme durant la législature 1997-2002. C'est alors qu'à la demande notamment de l'ANRAF et de votre prédécesseur le regretté Maurice Boyou, le gouvernement de Lionel Jospin a mis en œuvre un plan pluriannuel de revalorisation des plus petites retraites agricoles. Grâce à un effort financier cumulé de 4,3 milliards d'euros sur cinq ans, les retraites de 835 000 personnes ont été portées au minimum vieillesse pour les titulaires de carrières complètes. Ceci a représenté une revalorisation de 52 % pour les chefs d'exploitation, de 45 % pour les personnes veuves et de 79 % pour les conjoints et aides familiaux.



A partir de la proposition de loi présentée par Germinal Peiro, député de la Dordogne, un régime de retraite complémentaire obligatoire a été créé qui permet à 440 000 bénéficiaires de prétendre à une pension de retraite égale à 75 % du SMIC net.

Face à cet effort sans précédent, on ne peut que déplorer que le gouvernement actuel n'ait pris aucune mesure d'ensemble pendant cinq ans en faveur des retraites agricoles.

Pour ma part, en sus de la revalorisation de 5 % des pensions inférieures au SMIC, je souhaite, après négociation avec les organisations professionnelles agricoles, étendre la retraite complémentaire obligatoire aux conjoints, comme cela avait été prévu dès le vote de la loi de 2002.

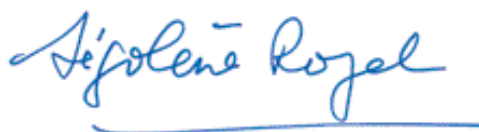
Par ailleurs, je déplore le déséquilibre créé par le gouvernement actuel dans le financement de la protection sociale agricole. Alors que le régime était en équilibre financier jusqu'en 2004, le gouvernement a réduit les recettes du fonds de financement, qui accusera un déficit de près de 6 milliards d'euros à la fin de la présente année.

Cette situation présente un risque pour la pérennité du régime social agricole qui est indispensable aux 4,5 millions de bénéficiaires d'un régime de MSA dont je veux souligner la bonne gestion par les partenaires sociaux élus.

Il existe de nombreux moyens de rétablir cet équilibre, notamment en alignant le régime maladie des exploitants agricoles sur le régime général, comme pour les salariés agricoles, les risques étant identiques, pour ramener le besoin de financement du fonds de financement de la protection sociale agricole à la couverture du seul déséquilibre structurel de l'assurance vieillesse. D'autres ressources peuvent venir d'une réforme des cotisations des sociétés agricoles et du financement de la gestion des caisses de MSA.

Je vous confirme mon attachement au régime social agricole, à sa pérennité et au maintien de la solidarité nationale à l'égard des retraités agricoles. Votre contribution à la vie des territoires ruraux est éminente et je souhaite que les services de santé et de protection sociale dont vous bénéficiez soient renforcés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Ségolène Royal

Monsieur DRAPEYROUX
Président de l'ANRAF
24110 BOURROU